



Ministerial Declaration



Déclaration ministérielle

Forum mondial sur les bâtiments et le climat

Vue d'ensemble - Ne fait pas partie de la déclaration

Les 7 et 8 mars 2024, le gouvernement français et le PNUE organisent le premier Forum mondial Bâtiments et Climat dédié à la décarbonisation et à la résilience climatique des bâtiments.

1 000 représentants d'organisations étatiques et non étatiques impliquées dans le secteur du bâtiment (ingénierie, construction, immobilier) et 80 délégations ministérielles de différents gouvernements sont invités. Une plénière ministérielle et des tables rondes sont prévues le 8 mars 2024.

La déclaration ministérielle vise à créer une dynamique en faveur de la décarbonisation des bâtiments et de la résilience climatique en renforçant la collaboration internationale et en appelant à des engagements de la part des gouvernements et des acteurs étatiques et non étatiques des secteurs du bâtiment et de la construction.

La déclaration ministérielle est divisée en 7 parties :

- 1- **Une revue des textes** et déclarations **internationaux** contribuant à l'objectif ou aux objectifs de transition du secteur*
- 2- **Un examen des questions** identifiées dans divers rapports d'organisations internationales*
- 3- **La reconnaissance du contexte spécifique de chaque pays et du rôle des bâtiments et de la construction** dans les politiques climatiques*
- 4- **L'expression d'inquiétudes** face à l'écart grandissant entre la trajectoire souhaitée et la situation actuelle et les risques encourus*
- 5- **Une reconnaissance des principes à suivre** en matière d'urbanisme et de construction pour aligner ce secteur sur les objectifs de l'Accord de Paris.*
- 6- **Un engagement en faveur de stratégies, de politiques et de mesures** visant à mettre en œuvre ces principes*
- 7- **Une décision sur la collaboration internationale et des appels à l'action***

Nous, ministres réunis à Paris, France - les 7 et 8 mars 2024 - pour le premier "Forum mondial sur les bâtiments et le climat", et appelant à de nouvelles adhésions

[Textes et déclarations approuvés au niveau multilatéral].

1. Rappel

1.1. "Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030" - Résolution 70/1 de l'Assemblée générale des Nations unies du 25 septembre 2015.

1.2. La Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), adoptée à Rio de Janeiro (Brésil) en 1992.

1.3. L'accord de Paris adopté lors de la COP21 à Paris, en France, le 12 décembre 2015.

1.4. Le nouvel agenda urbain - adopté lors de la conférence des Nations unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III) à Quito, en Équateur, le 20 octobre 2016, et approuvé par la résolution 71/256 de l'Assemblée générale des Nations unies du 23 décembre 2016.

1.5. Résolution 76/300 de l'Assemblée générale des Nations unies - adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies le 28 juillet 2022 - "Le droit de l'homme à un environnement propre, sain et durable".

1.6. La Déclaration universelle des droits de l'homme, et en particulier son article 25, qui reconnaît que le logement adéquat fait partie du droit à un niveau de vie suffisant.

1.7. Le cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030 - adopté lors de la troisième conférence mondiale des Nations unies sur la réduction des risques de catastrophe à Sendai, au Japon, le 18 mars 2015.

1.8. L'amendement au protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone - adopté lors de la 28e réunion des parties au protocole de Montréal à Kigali, au Rwanda, le 15 octobre 2016. Décision XXVIII/1.

1.9. Le cadre mondial pour la biodiversité Kunming-Montréal - Décision 15/4 adoptée lors de la COP15 de la Convention sur la diversité biologique à Montréal, Canada, le 19 décembre 2022.

1.10. Premier bilan mondial - Décision 1/CMA.5 adoptée lors de la COP28 de la Conférence des Nations unies sur le changement climatique à Dubaï (Émirats arabes unis) le 13 décembre 2023.

1.11. L'engagement mondial en faveur des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique et, plus particulièrement, l'engagement de travailler ensemble pour doubler collectivement le taux annuel moyen mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique d'environ 2 % à plus de 4 % chaque année jusqu'en 2030.

1.12. Le Partenariat de Marrakech pour l'action climatique mondiale Pathway for Human Settlements - lancé le 29 juillet 2021 avec les Climate Champions pour aider les Parties et les parties prenantes non-Parties à identifier les actions nécessaires pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris.

1.13. Les travaux du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et en particulier son récent sixième rapport d'évaluation (GIEC-AR6).

1.14. Le travail du Partenariat des leaders pour les forêts et le climat (FCLP) et en particulier sa déclaration approuvée par l'Initiative pour l'écologisation de la construction avec du bois durable le 6 décembre 2023 lors de la conférence des Nations unies sur le changement climatique (28th).

[Faits publiés par des organisations internationales]

2. Accuser réception

2.1. Le secteur du bâtiment et de la construction est responsable de plus de 34 % de la demande d'énergie et d'environ 37 % des émissions de CO₂ liées à l'énergie (soit 21 % des émissions totales de gaz à effet de serre, c'est-à-dire environ 12 GtCO₂) au niveau mondial. Ces émissions résultent à la fois de la consommation d'énergie, dont 9 % sont liées à la combustion et 19 % à la consommation d'électricité ou de chaleur de réseau, et de l'utilisation de matériaux de construction, qui représente 9 % supplémentaires.

2.2. Au cours des dernières décennies, les bâtiments ont été de plus en plus exposés aux risques liés au climat. Les prévisions internationales annoncent une intensification de ces phénomènes : les **vagues de chaleur**, exacerbées dans les villes en raison de l'effet d'îlot de chaleur urbain, toucheront environ 1,6 milliard de personnes, les soumettant à des températures extrêmement élevées ; **l'élévation du niveau de la mer** exposera 800 millions de personnes dans plus de 570 villes à des inondations côtières d'ici à 2050 ; des **vents plus forts et des pluies abondantes**, entraînant des inondations et responsables de 47 % des catastrophes liées au climat, peuvent provoquer des contaminations, des défaillances structurelles et l'effondrement des bâtiments. Ces risques liés au climat affecteront davantage les pays et les villes des pays en développement et, par conséquent, aggraveront les inégalités entre les régions.

Compte tenu de la longue durée de vie des bâtiments, les bâtiments existants et les nouvelles constructions doivent être adaptés aux conditions climatiques locales prévues jusqu'en 2100, conformément aux rapports élaborés par le groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC).

2.3. Selon les tendances économiques mondiales actuelles, la **demande mondiale de matières premières devrait presque doubler d'ici 2060**, les matériaux de construction étant appelés à dominer. L'extraction de la plupart des minéraux contenus dans les matériaux de construction repose sur des méthodes à forte intensité énergétique qui ont des conséquences néfastes sur l'environnement et les communautés locales. Ces pratiques contribuent à la perte de biodiversité et à la pénurie d'eau. La transformation, la production et le transport des matériaux de construction sont également à l'origine d'une quantité importante d'émissions et de produits chimiques polluants qui affectent négativement la biodiversité et la santé humaine. Parallèlement, 100 milliards de tonnes de déchets sont générés chaque année par les processus de construction, de démolition et de rénovation ; la plupart des matériaux sont gaspillés à la fin de la phase d'utilisation de ces processus, et environ 35 % d'entre eux sont mis en décharge.

2.4. 55 % de la population mondiale vit actuellement dans des zones urbaines. **Ce chiffre devrait passer à 68 % d'ici 2050.** La combinaison de l'exode rural et de la croissance globale de la population pourrait se traduire par une augmentation de la population urbaine de l'ordre de 1,5 million d'habitants.

2,5 milliards de personnes vivront dans des zones urbaines d'ici 2050. Cette évolution affectera particulièrement les pays en développement, où les villes ne disposent souvent pas des capacités et des ressources nécessaires pour faire face à la croissance attendue de manière durable et sans incidence sur le climat.

2.5. D'ici 2060, la surface de plancher couverte par le secteur du bâtiment doublera globalement, ce qui **représentera plus de 230 milliards de m²** pour la construction de nouveaux bâtiments. Elle pourrait tripler sur le continent africain et même probablement quadrupler dans les pays en voie d'urbanisation rapide.

2.6. Selon ONU-Habitat, on estime que les différentes formes d'inadéquation du logement touchent plus de 1,6 milliard de personnes dans le monde, dont près de 1,1 milliard vivent dans des bidonvilles et des quartiers informels. Avec l'augmentation de la population mondiale, la demande de logements et de bâtiments va continuer à croître.

de plus en plus. Cette demande, combinée aux effets du climat, aggrave les multiples défis auxquels est confronté le secteur du logement au niveau mondial : pénurie de logements, sans-abri, accès à un logement adéquat, durable et abordable, pauvreté énergétique et manque d'accès aux services de base, augmentation des établissements informels et exposition aux risques et à la vulnérabilité.

2.7. La raréfaction des ressources naturelles et l'impact des risques liés au climat entraîneront également des mouvements de population considérables, augmentant la demande en bâtiments et les besoins d'adaptation, au risque d'exacerber les inégalités sociales et la précarité.

2.8. 158 pays font référence aux politiques du secteur du bâtiment et de la construction dans leurs contributions déterminées au niveau national (CDN) pour 2021 dans le cadre de l'Accord de Paris. En 2021, 79 pays sur 196 (40 %) disposaient de codes de l'énergie pour les bâtiments qui étaient soit obligatoires pour au moins une partie du parc immobilier, soit assortis d'une composante volontaire. Malgré cela, **seuls 26 % des pays disposaient de codes obligatoires pour l'ensemble du secteur du bâtiment**, une partie d'entre eux présentant des incertitudes en matière de conformité.

[La situation nationale et le secteur de la construction]

3. Reconnaître

3.1. Le secteur du bâtiment est difficile à décarboniser en raison de la complexité de sa chaîne de valeur et de l'interdépendance de ses parties prenantes. Ce secteur doit améliorer considérablement son action et permettre une vision commune, une coordination, une coopération et une confiance mutuelle.

3.2. Les différentes situations des pays, tant en termes de parc immobilier existant que de nécessité de construire de nouveaux logements et bâtiments, de capacités financières, techniques et de main-d'œuvre, de disponibilité des matériaux, et le besoin urgent de logements et de bâtiments efficaces sur le plan énergétique, adaptés au climat et résilients.

3.3. Le rôle central du secteur du bâtiment dans la réduction des émissions de GES et l'importance de l'adaptation des établissements humains.

3.4. La nécessité de mettre en œuvre des politiques et des actions saines pour éviter les effets de verrouillage :

- de réduire radicalement et systématiquement les émissions de gaz à effet de serre des bâtiments existants et nouveaux ;
- pour améliorer l'absorption et le stockage du carbone dans l'environnement urbain ;
- adapter les bâtiments existants et nouveaux au changement climatique actuel et futur.

[Lacunes et risques]

4. Sont concernés par

4.1. Le fossé qui se creuse actuellement entre la performance énergétique et climatique réelle du secteur du bâtiment et la voie nécessaire pour parvenir à sa décarbonisation et à sa résilience, ce qui fait que le secteur reste à la traîne car les améliorations sont dépassées par l'expansion rapide de la surface de plancher ;

4.2. Le volume insuffisant de rénovation de bâtiments et de construction de bâtiments durables ;

4.3. Les investissements dans de nouveaux systèmes de chauffage et de refroidissement à forte intensité de carbone, qui enferment des solutions non durables pendant leur cycle de vie prévu et

entraînent une augmentation des émissions de gaz à effet de serre, malgré l'existence de solutions de remplacement sans carbone et économiquement avantageuses ;

4.4. La surexploitation des ressources naturelles pour la production de matériaux de construction, qui peut être un facteur important de perte de biodiversité et de dégradation de l'environnement en général ;

4.5. La poursuite des investissements et de la construction dans des zones exposées aux risques climatiques et dans de nouveaux bâtiments à forte intensité de carbone qui mettent en péril le bien-être et la santé des habitants, la résilience des villes et la stabilité économique à long terme du secteur de l'immobilier ;

4.6. La nécessité d'accroître les flux financiers, tant privés que publics, pour répondre aux besoins et aux exigences de la construction, de la rénovation et de l'adaptation durables des bâtiments, en particulier dans les pays en développement.

[Objectifs]

5. Accuser réception

L'importance d'accélérer la transition vers un secteur du bâtiment compatible avec les objectifs à long terme de l'accord de Paris en 2015, du pacte climatique de Glasgow en 2021, du plan de mise en œuvre de Charm el-Cheikh en 2022 et des résultats du premier bilan mondial en 2023, et de maintenir l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre dans le secteur du bâtiment. L'objectif de 1,5 °C est à portée de main ;

Cette transition devrait être mise en œuvre ou encouragée, selon le cas, en tenant compte de la répartition nationale des compétences entre les pays, au moyen des objectifs opérationnels suivants :

5.1. Planification : élaborer des politiques de planification urbaine intégrées visant à accroître la résilience, l'efficacité et la suffisance pour tous les bâtiments, espaces urbains, quartiers et habitants à tous les niveaux (national, régional et local), notamment par le biais de :

[Résilience]

(5.1.1.) Construire uniquement dans des zones appropriées, ou avec des mesures d'adaptation adéquates, afin de réduire l'exposition aux risques liés au climat et à la nature, tels que les niveaux et les variations extrêmes de température, tout en évitant de contribuer aux îlots de chaleur urbains, aux crues soudaines et aux inondations ;

[Actifs existants]

(5.1.2.) Minimiser l'imperméabilisation des sols et l'étalement urbain, la perte de terres naturelles et de surface en donnant la priorité à la régénération urbaine et à la réutilisation des friches industrielles ;

[Nature]

(5.1.3.) Sauvegarde et amélioration de la biodiversité et de la santé des sols, ainsi que renforcement de la résilience, de l'adaptation et de la santé et du bien-être humains grâce à une approche intégrée fondée sur des infrastructures vertes et bleues et des solutions basées sur la nature ;

[Ville/urbanisme]

(5.1.4.) Promouvoir des espaces denses, socialement et fonctionnellement mixtes, des quartiers inclusifs et qualitativement bien intégrés, notamment pour améliorer la mobilité durable ;

[Intégration urbaine]

(5.1.5.) Prendre en considération les interactions entre les bâtiments, les quartiers, les espaces urbains et leur contexte au cours des phases de planification, de construction et de gestion.

5.2. Construction/réaménagement : Planifier, concevoir, construire, exploiter et gérer des bâtiments durables, culturellement, fonctionnellement, socialement et économiquement adaptés au climat, économes en ressources, sans émissions, sains, sûrs, flexibles et résilients grâce à une approche fondée sur l'ensemble du cycle de vie, notamment par les moyens suivants :

[Résilience]

(5.2.1.) Anticiper, se préparer et s'adapter à l'évolution des conditions climatiques, aux risques naturels et aux phénomènes météorologiques extrêmes ;

[Actifs existants]

(5.2.2.) Donner la priorité à la réutilisation, au réaménagement et à la rénovation des bâtiments et infrastructures existants afin de minimiser l'utilisation des ressources non renouvelables, de maximiser l'efficacité énergétique et de parvenir à la neutralité climatique, à la durabilité et à la sécurité, en mettant particulièrement l'accent sur les bâtiments les moins performants ;

[Performance passive]

(5.2.3.) Donner la priorité à la conception globale intégrée, à la modernisation des structures et des enveloppes des bâtiments et à la cohérence entre la conception, la construction et l'exploitation afin de garantir l'efficacité énergétique et un environnement intérieur sain par des moyens passifs et, si nécessaire, en n'installant que des systèmes, des équipements et des appareils à haute efficacité énergétique ;

[Matériel]

(5.2.4.) Priorité aux actifs sur site, au recyclage et à l'utilisation en fin de vie, aux matériaux, produits et composants locaux, durables, bio/géosourcés, à faible teneur en carbone et à haut rendement énergétique, garantissant un entretien et une réparation faciles pour prolonger la durée de vie, conformes aux principes de l'économie circulaire, de l'écoconception, de la suffisance et de la prévention des déchets, améliorant le bilan carbone par le stockage et l'absorption dans les matériaux de construction ;

[Electrification]

(5.2.5.) Accélérer l'électrification des bâtiments afin de réduire les émissions directes et les polluants conventionnels ;

[Chantier de construction]

(5.2.6.) Réduire au minimum la consommation d'eau et d'énergie, les déchets et la pollution générée, ainsi que la perte de biodiversité sur les sites de construction ;

[Énergie et gaz réfrigérant]

(5.2.7.) Utilisation de sources d'énergie à émissions nulles/faibles pour les services du bâtiment (c'est-à-dire le chauffage, le refroidissement, la ventilation, l'éclairage, etc.), notamment la production d'énergie renouvelable sur place, la limitation de la compensation et la réduction des fuites de gaz et de HFC lors de l'utilisation et des rejets dans l'air lors de l'élimination de l'équipement ;

(5.2.8.) Améliorer la flexibilité de la demande d'énergie, développer des réseaux locaux à différents niveaux pour optimiser les ressources renouvelables, et promouvoir les comportements et la planification en matière d'économie d'énergie, y compris la suffisance, le cas échéant.

[Voies, politiques et mesures nationales]

6. S'engager à

08/03/2024 10:18

Établir et mettre en œuvre, en cohérence avec l'accord de Paris et ses objectifs, des voies de décarbonisation et de résilience inclusives pour les bâtiments à tous les niveaux, en tenant compte des objectifs opérationnels énoncés ci-dessus (point 5) et en mettant en œuvre des politiques et des mesures nationales, selon les modalités suivantes

appropriés et applicables compte tenu de la répartition nationale des compétences entre les pays, nécessaires pour atteindre ces derniers, tels que

6.1. Mettre en œuvre des feuilles de route et des cadres réglementaires à long terme, des codes de construction et d'énergie obligatoires pour tous les bâtiments, ou soutenir l'adoption de ces codes au niveau infranational ; exiger une conception globale intégrée ;

6.2. Mettre en œuvre un cadre financier approprié, comprenant des incitations financières et fiscales et des outils réglementaires tels que des taxonomies, afin d'augmenter considérablement le nombre de bâtiments abordables à émissions quasi nulles et résistants au climat, et de supprimer progressivement le financement des bâtiments émetteurs et non résistants ;

6.3. Faire progresser et promouvoir l'adoption de normes, de labels et de certifications dans le secteur du bâtiment et de la construction ou soutenir l'adoption de ces normes, labels et certifications au niveau infranational ;

6.4. Montrer l'exemple en adoptant des politiques ambitieuses en matière de marchés publics, en accordant une attention particulière aux marchés publics de construction ;

6.5. Promouvoir la production, le développement et l'utilisation de matériaux de construction à faible émission de carbone et d'origine durable à des coûts abordables ;

6.6. Promouvoir les chaînes de valeur collaboratives, ainsi que la recherche et le développement de solutions innovantes, durables, abordables, rentables et saines, en particulier pour les industries conventionnelles et difficiles à réduire, en renforçant l'approvisionnement local en solutions traditionnelles appropriées de faible technicité ;

6.7. Améliorer les compétences et le renforcement des capacités à tous les niveaux, notamment en renforçant le savoir-faire local et en veillant à ce que les conditions de travail soient protégées et améliorées par les stratégies d'atténuation et d'adaptation ;

6.8. Développer une gouvernance à plusieurs niveaux, une coordination entre les différentes parties prenantes et une approche participative pour garantir une mise en œuvre, une coordination et une conformité appropriées ;

6.9. Développer des outils et des cadres réglementaires pour collecter et partager les meilleures pratiques et les données géographiques, énergétiques et environnementales nécessaires à une prise de décision efficace ;

6.10. Partager les meilleures pratiques pour renforcer la sensibilisation et plaider en faveur de choix durables.

[Collaboration internationale]

7. Tenant compte de l'interconnexion et de l'interdépendance de tous les pays en ce qui concerne le changement climatique, qui exige une action urgente et concertée pour réduire les émissions et atténuer les conséquences, ainsi que de la nécessité d'une coopération mondiale, régionale et bilatérale, et reconnaissant la nécessité d'une action mondiale pour aligner le système et les flux financiers sur l'objectif de l'Accord de Paris, s'engagent à :

7.1. Poursuivre les efforts visant à impliquer toutes les parties prenantes de la chaîne de valeur des bâtiments afin de renforcer la coopération à tous les niveaux, notamment par le biais de l'assistance technique, du transfert de technologies, de l'amélioration des flux financiers et des cadres visant à

relever les ambitions et à transformer le marché, et promouvoir le soutien aux pays en développement. Par conséquent, nous :

(7.1.1.) Encourager les forums internationaux tels que le G7, le G20, le G77 et les COP de la CCNUCC, les organismes multilatéraux et les IFI à se pencher spécifiquement sur l'utilisation de groupes de travail dédiés et à mieux prendre en compte le rôle de l'Union européenne dans la lutte contre la pauvreté.

les besoins en matière de construction durable, le potentiel d'atténuation et les besoins d'adaptation du secteur de l'immobilier, du logement et de la construction ;

(7.1.2.) Encourager toutes les parties prenantes de la chaîne de valeur des bâtiments à s'engager immédiatement et à améliorer leur action pour permettre les changements nécessaires à tous les niveaux et à collaborer dans le cadre d'initiatives telles que Buildings Breakthrough ;

(7.1.3.) Reconnaître le rôle important de l'Alliance mondiale pour les bâtiments et la construction, dont le secrétariat est hébergé par le Programme des Nations unies pour l'environnement, en tant que plateforme de premier plan permettant aux gouvernements de collaborer à la décarbonisation et à la résilience des bâtiments.

7.2. Créer un "Conseil intergouvernemental pour les bâtiments et le climat" réunissant les gouvernements et facilité par l'Alliance mondiale pour les bâtiments et la construction, afin d'échanger des idées, de partager les réalisations, d'aborder les obstacles, de formuler des recommandations, de discuter du suivi et d'évaluer la mise en œuvre de la présente déclaration et, pour les parties concernées, d'autres initiatives, recommandations et plans d'action intergouvernementaux. Ce conseil intergouvernemental se réunira :

- deux fois par an en ligne, au niveau de la haute administration, pour s'informer des dernières nouvelles et évolutions dans chaque pays et pour échanger des informations et partager des expériences sur les politiques et les pratiques ;
- Annuellement, au niveau ministériel, à l'occasion d'un événement international (Forum urbain mondial, CCNUCC-COP, UNEA, etc.) ;
- Si possible, tous les trois ans, avec les parties prenantes, dans le cadre d'un "Forum mondial sur les bâtiments et le climat".

[Remerciements]

8. Nous remercions sincèrement le gouvernement français d'avoir rendu possible la tenue du Forum mondial sur les bâtiments et le climat, d'avoir eu l'amabilité de l'accueillir et de le faciliter, ainsi que de s'être engagé gracieusement et d'avoir joué un rôle de premier plan pour assurer le succès de cet événement.

En date du 8 mars, cette déclaration est approuvée par :

1. Arménie
2. Australie
3. Autriche
4. Bangladesh
5. Bhoutan
6. Brésil
7. Bulgarie
8. Cambodge
9. Cameroun
10. Canada
11. Colombie
12. Costa-Rica
13. Côte d'Ivoire
14. Croatie
15. République tchèque
16. Danemark
17. Djibouti
18. Égypte
19. France
20. Gabon
21. Géorgie
22. Allemagne
23. Ghana
24. Grèce
25. Guinée-Bissau
26. Hongrie
27. Guinée équatoriale
28. L'Irak
29. Irlande
30. Italie
31. Japon
32. Jordanie
33. Kosovo
34. Kenya
35. Lettonie
36. Corée
37. Liban
38. Libéria
39. Lituanie
40. Luxembourg
41. Malte
42. Mauritanie
43. Mexique
44. Mongolie
45. Maroc
46. Monténégro
47. Pays-Bas
48. Pérou
49. Philippines
50. Pologne
51. Portugal
52. Rwanda
53. Samoa
54. Arabie Saoudite
55. Sénégal
56. Sierra Leone
57. Slovaquie
58. Somalie
59. Espagne
60. Sri Lanka
61. Suisse
62. Tanzanie
63. Tunisie
64. Turquie
65. Ouganda
66. Uruguay
67. Émirats arabes unis
68. Royaume-Uni
69. États-Unis
70. Zambie